

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
11 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 28 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Jean-Bernard CONTOUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

Location de l'ancien abattoir appartenant à la commune de Tronget
N°23/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°9/2019 du 13 février 2019 il était prévu d'aliéner l'immeuble situé 1 et 2 Impasse du Lavoir, appelé « l'ancien abattoir » et situé face au plan d'eau de Tronget. Sur cette parcelle cadastrée YH 49 est implanté un bâtiment à usage professionnel (ancien abattoir) d'une surface de 107 m².

Monsieur le Maire a reçu une proposition de location par une entreprise de couverture et le locataire potentiel est prêt à louer le bien en l'état en ayant conscience de la vétusté de la toiture, des portes, de l'absence de sanitaires, etc.

Monsieur le Maire propose que ce bien soit loué en l'état à Monsieur SAULZET Renaud à compter du 1^{er} septembre 2022 en contrepartie d'un loyer mensuel de 110 € (charges d'eau comprises). Une gratuité de loyer est consentie durant les six premiers mois en contrepartie de la réalisation de divers travaux sur le bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **de louer le bâtiment principal sis 1 et 2 Impasse du Lavoir sur la commune de Tronget à Monsieur SAULZET Renaud à compter du 1^{er} septembre 2022 ;**
- **de repousser de ce fait la vente du bien,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le
et publié le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 02 août 2022

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT